



CONSERVATOIRE DU VEXIN  
MUSIQUE THÉÂTRE DANSE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE DU VEXIN

Séance du 17 Décembre 2019

Le 17 décembre 2019, les membres du Conseil d'Établissement légalement convoqués le 28 novembre 2019, se sont réunis à Marines, sous la présidence de Monsieur Pascal Valony, Directeur du Conservatoire du Vexin.

### Personnes présentes :

Madame MAIGRET Jacqueline, Présidente du SIMVVO ; Madame PERRIN-ERNOULT Claire, responsable de l'unité musique et enseignements artistiques au Conseil Départemental du Val d'Oise ; Monsieur DANSET Olivier, Conseiller pédagogique Education Musicale de l'Éducation Nationale ; Madame LIBERT Catherine, Professeure du Conservatoire ; Monsieur GIRARD Thierry, Professeur du Conservatoire ; Monsieur BILON Bertrand, Professeur du Conservatoire ; Monsieur COLSON Jean-Michel, Parent d'élève ; Madame DREVET Anne Laure, Parent d'élève ; Monsieur SEME Pascal, Parent d'élève et Élève ; Monsieur CAUSSE Michel, Élève ; Madame PERRIN Valérie, Représentante du secrétariat et secrétaire de séance.

Pascal Valony remercie les participants qu'il invite à se présenter lors d'un rapide tour de table.

Il rappelle le **rôle du Conseil d'établissement** : analyser le fonctionnement du Conservatoire dans un souci de plus grande transparence pour tous et permettre de dégager des idées qui permettront notamment d'établir un nouveau Projet d'Établissement.

Le Directeur souhaite pouvoir développer une véritable identité pour le Conservatoire du Vexin ; identité qui manque encore aujourd'hui et qu'il compte construire essentiellement autour d'une philosophie de pratique artistique.

Il présente ensuite les faits marquants de cette rentrée 2019/2020 à savoir, pour l'essentiel :

- la modification statutaire du Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val de l'Oise (SIMVVO) qui va disparaître au 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour donner naissance au « Conservatoire du Vexin ». Cette appellation est beaucoup plus parlante pour tous.

Il rappelle rapidement les étapes qui ont débouché sur la sortie du SIMVVO des 3 communes antennes de l'Est : Champagne sur Oise, Parmain et Presles : Cette modification a été initiée par le Conseil départemental qui, à l'appui de plusieurs audits, a souhaité une plus grande cohérence territoriale en rattachant les communes de l'Est au Conservatoire de Persan et en demandant au SIMVVO de se recentrer sur les territoires ruraux du Vexin.

Claire Perrin Ernoult explique en effet que le territoire du SIMVVO présentait non seulement une discontinuité territoriale évidente mais réunissait un territoire rural (Vexin) ainsi qu'un territoire beaucoup plus péri-urbain (Val de l'Oise). Pour le Conseil Départemental, l'aide financière particulière octroyée au SIMVVO ne pouvait plus se justifier par le simple fait que le SIMVVO se situait en zone rurale.

Mme Mairgret souligne également que les élèves fréquentant ces 3 antennes de l'Est résident essentiellement dans ces 3 communes et que l'intercommunalité, sur ce secteur, était quasi-inexistante.

Claire Perrin expose également des avantages :

. géographiques : le territoire ainsi défini autour de Persan est relativement faible, équipé de transports en commun,

Secrétariat : 2 bd Gambetta 95640 Marines - Tél. : 01.30.39.20.65 - Email : [ecoleintermusique@wanadoo.fr](mailto:ecoleintermusique@wanadoo.fr)  
Siège social : Mairie de Vigny – 95450 VIGNY

Horaires ouverture secrétariat : du lundi au jeudi : 9h à 12h et 14h à 18h – Vendredi : 9h à 12h  
- sauf vacances scolaires -





. économiques pour les familles : par exemple pour les habitants de Champagne sur Oise (même communauté de communes que Persan), pour lesquelles il revenait plus cher de s'inscrire au SIMVVO (syndicat intercommunal dont commune était adhérente) que d'aller à Persan.

. artistiques pour les élèves : avec ses 6 antennes, le Conservatoire avait du mal à organiser un projet pédagogique commun... vivant souvent au rythme de chaque secteur mais rarement à celui de l'établissement dans sa globalité.

M. Causse intervient pour manifester son étonnement en découvrant tous ces éléments. Il trouve dommageable que toutes ces informations n'aient pas été suffisamment expliquées aux élèves et parents d'élèves, du Vexin notamment. Il rapporte en effet l'existence de « ragots » qui circulent quant à ces modifications qui pour certains étaient à mettre sur le dos d'une mauvaise gestion et de mésententes entre les communes (Magny, notamment).

Mme Maigret souhaite répondre au sujet des problèmes rencontrés avec Magny et reprend les évolutions du financement du SIMVVO : Outre la subvention du Conseil Départemental, le SIMVVO bénéficie de contributions venant de ses communes adhérentes. Le mode de calcul de ces dernières est constitué de 3 parts (1 part par habitant, 1 part par élève inscrit au Conservatoire, 1 part par ville antenne). Ce mode de calcul avait été voté par les communes adhérentes en 2008 au moment où la DRAC avait supprimé son aide de près de 50 000 € au SIMVVO (versée durant de nombreuses années alors qu'elle ne devait être que ponctuelle). La « part par antenne » avait été instituée en guise de compensation vis à vis des habitants des petites communes. En effet, il est clairement établi que les élèves résidant dans les villes antennes sont favorisés au niveau de l'éloignement et donc des transports. Les communes antennes bénéficient par ailleurs d'une plus grande aura que les autres communes, en affichant l'existence du Conservatoire sur leur territoire, n'hésitant pas pour certaines d'ailleurs de se l'approprier... on peut parler du Conservatoire de Marines comme de celui de Magny-en-Vexin ou Vigny, alors qu'il s'agit pourtant bien du Conservatoire du Vexin. Ce mode de contribution avait été adopté par l'ensemble des communes lors de la mise en place. Mais il y a environ 3 ans, les maires ont été réunis pour évoquer ensemble l'éventualité, pour que le SIMVVO perde, de passer à une cotisation unique par habitant (comme dans les autres syndicats) ; Le montant de cette part passant alors de 3.20 € à près de 5 €/habitant, ce qui fut refusé en bloc notamment par les communes qui n'ont pas ou peu d'élèves. Le maire de Magny n'a pas admis cette opposition des petites communes arguant que les communes antennes étaient condamnées à une double peine : elles paient la cotisation/antenne mais prennent à leur charge l'intégralité des locaux mis à disposition et de leurs frais de fonctionnement. Ainsi, depuis 2 ans, il refuse de s'acquitter de la cotisation / antenne réclamant une refonte des cotisations des communes. Le SIMVVO a, depuis, voté des changements significatifs dans le calcul de ces cotisations, unifiant notamment le montant /élève pour toutes les communes alors qu'avant ce montant tenait compte de la strate géographique des communes (les + grosses payant plus que les petites). Mme Maigret rassure l'assemblée en précisant que les sommes dues seront nécessairement payées par la commune de Magny, au besoin sur ordre du Préfet, s'agissant de dépenses obligatoires pour les communes adhérentes.

Mme Maigret expose que les prochaines élections municipales appelleront peut-être des changements compte-tenu, notamment, des prochaines échéances municipales. Elle se veut rassurante sur la gestion financière qui est saine. Le SIMVVO bénéficie effectivement désormais de l'adhésion de la CCVC qui a pris, pour ce faire, la compétence culturelle. Elle déplore, comme de nombreux délégués, que la CCVVS refuse une telle démarche. Cela peut s'expliquer par la différence démographique qui existe entre ces 2 Communautés de communes. La CCVVS, contrairement à la CCVC, ne compte qu'une ville importante (Magny 5000 habitants) alors que tous les autres villages comptent 1000 habitants ou moins.

La Présidente évoque les derniers contacts pris avec le Maire de La Roche Guyon et l'administratrice du Château en vue de la mise en place de cours dans le Sud de la CCVVS afin de toucher plus de familles.

Claire Perrin-Ernoult confirme le réel intérêt d'une telle extension tant pour le Conservatoire du Vexin que pour La Roche Guyon qui ne serait alors plus reconnue que par l'intérêt touristique de son seul Château...

M. Colson trouve effectivement l'idée intéressante évoquant par ailleurs le projet du Rotary Club de Magny (dont il est membre) de réhabiliter le Théâtre de La Roche Guyon mentionnant que la commune accueille depuis plusieurs années les master classes de Jean Mouillère.



Pour Pascal Valony, cette année est une année de transition qui accapare beaucoup d'énergie, mettant de ce fait les projets culturels un peu en stand-by, mais il reste persuadé que la séparation des 3 antennes de l'Est sera une nouvelle opportunité pour développer le Conservatoire du Vexin sur un territoire riche de potentiel.

Il présente également les projets du récent Conseil Pédagogique insistant sur la préférence qu'il a volontairement choisie : « réaliser le réalisable »... refusant de s'attarder sur des projets qui ne pourraient pas aboutir faute de temps et de moyens humains ou financiers.

Les annexes jointes présentent les principaux points du bilan du Conseil Pédagogique et de la présentation du Projet Ecoles en Chansons.

Pour le **Projet Ecoles en chansons**, Pascal Valony, expose qu'il est réalisable grâce au subventionnement par la DRAC. M. Danset explique qu'un appel à candidature a été lancé par ses services auprès de toutes les écoles du territoire qui se sont montrées très enthousiastes. Il regrette cependant, sans le condamner, un temps jugé trop long de mise en place à l'origine du désistement d'une école pour cette année (Arthies) qui, vraisemblablement reportera sa candidature sur l'année prochaine. Pascal Valony comprend cette remarque mais tient à faire comprendre la complexité du projet qui nécessite un très lourd investissement en temps pour les musiciens intervenants (8 heures sur 2 jours) qui, au moment du lancement du projet, étaient déjà engagés dans d'autres structures. Il ressort des échanges qu'il convient de communiquer (aux écoles comme aux mairies) très tôt sur la reconduction d'un tel projet pour les années suivantes. Ce projet pourrait faire l'objet d'une convention pluriannuelle avec la DRAC.

M. Danset, après avoir expliqué le mode de fonctionnement des aides à projet (PACTE : Projet Artistique et Culturel en Territoire Éducatif) dont peuvent bénéficier les établissements scolaires, expose que le projet du Conservatoire représente une réelle opportunité pour toutes les écoles qui n'auraient pas été retenues au titre de ce PACTE. Il souligne également un point fort du projet Ecoles en chansons : participation des élèves à toutes les étapes de création d'une chanson, à savoir écriture du texte, écriture de la musique permettant ensuite l'apprentissage et la restitution publique. La participation à la composition musicale est un point particulièrement apprécié par la l'éducation nationale car rarement abordé dans les précédents projets.

M. Causse souhaiterait savoir ce que pensent les professeurs de ce projet et comment se crée la dynamique nécessaire au bon fonctionnement du Conservatoire. Pascal Valony avouant quelques disparités quant à l'investissement personnel des professeurs, explique cependant que la dynamique de projet sera l'un des axes du prochain Projet d'Etablissement du Conservatoire. Il compte pour ce faire, instituer un travail régulier en petits groupes de réflexion capables d'entraîner l'ensemble de l'équipe pédagogique et des élèves.

M. Danset évoque également le rapprochement de structures proposant des concerts de qualité sur le Vexin, citant notamment Genainville et son festival « Genain'live » (personne référente : M. Dekerle, parent d'élèves du Conservatoire du Vexin). Claire Perrin-Ernoult évoque également le festival Jazz au Fil de l'Oise, prônant l'association du Conservatoire en première partie par exemple d'un spectacle du Festival. Il partage son avis en rapportant cependant le constat suivant : pour toucher les élèves en tant que spectateurs, rien de mieux que de les associer à la découverte et à la compréhension d'une œuvre ou d'un spectacle. Pour cela, il précise que les Conseillers pédagogiques de l'Éducation Nationale sont à la disposition du directeur s'il souhaite organiser des concerts qui pourraient être travaillés, en amont, à l'école, par exemple.

S'en suivent ensuite une succession d'échanges sur différents points :

. le manque d'engouement des élèves pour participer à certains orchestres : Pascal Valony en est conscient et fera tout pour remettre la pratique collective au cœur de la formation des élèves,

. le désir de voire associer le Conservatoire aux différentes manifestations communales : Le Directeur a prévu de rencontrer les maires et les responsables des foyers ruraux afin de mieux connaître leurs attentes et leur proposer une collaboration,

. Le Directeur évoque le problème récurrent de mise à disposition de salles où peuvent se présenter les élèves face à un public. Dans les plus grosses communes les salles des fêtes sont très sollicitées ou louées ; dans les petites communes, les salles sont petites et l'acheminement des instruments demeure problématique, faute de régisseur,

. un parent d'élève souligne l'indélicatesse de certains parents qui, lors des concerts, quittent la salle dès que leur enfant a terminé sa prestation. Pascal Valony en est conscient, comme

tous les directeurs de conservatoire d'ailleurs. La technique d'un morceau final réunissant tous les élèves semblerait une solution !

M. Danset évoque également l'importance que revêt ce qu'il appelle « l'esprit de troupe » et préconise des rencontres amicales autour d'un repas ou d'une rencontre. Pascal Valony en témoigne, ayant institué cela à Champagne autour de la traditionnelle « Audition – Barbecue » qui réunissait tous les élèves, leurs professeurs et leurs élèves à chaque fin d'année scolaire dans une ambiance musicale détendue, appréciée de tous.

Enfin, il termine en évoquant une opportunité exceptionnelle qui se doit d'être saisie. En effet, il évoque la Fondation Vareille, fondation philanthropique ayant pour objectif de réduire les inégalités face à l'éducation et favoriser l'accès à la musique pour tous. S'appuyant notamment sur les recherches d'Emmanuel Bigand qui mettent en évidence que l'apprentissage de la musique entre 4 et 8 ans ouvre la porte à tous les autres apprentissages, la fondation Vareille propose justement un programme de 4 ans par école en plongeant les enfants dans le monde de la musique classique. Cette fondation recherche 50 projets dans le Val d'Oise d'ici 2025... Son idée serait d'amener cette fondation à travailler également dans le milieu rural où les différences sociales se font parfois tout autant ressentir que dans les cités urbaines...Le directeur se dit bien entendu intéressé par ce partenariat...

Pascal Valony, très attentif à toutes les idées abordées ce soir, remercie les participants pour leur aide en vue de faire évoluer le Conservatoire du Vexin à travers son futur projet d'établissement.



## Compte rendu réunion pédagogique du 9 Décembre 2019 :

Le conseil pédagogique est constitué de :

Pascal Valony (Directeur), Catherine Libert, Bertrand Bilon, Thierry Girard

Un Conservatoire classé se doit d'avoir un Conseil Pédagogique comme organe de concertation, d'organisation et de réflexion. Ce dernier a entre autres pour vocation d'articuler les différentes disciplines dans une même synergie, d'en vérifier l'efficacité et d'anticiper les orientations permettant le rayonnement de l'établissement.

### SITUATION ACTUELLE DU CONSERVATOIRE :

Le Conservatoire du Vexin est, cette année, dans une période transitionnelle cruciale. Il fait face à deux enjeux que sont la séparation d'avec les antennes du Val de l'Oise d'une part, impliquant de nombreuses problématiques dont un redéploiement efficace sur le Vexin et le renouvellement de son classement d'autre part. Les institutions de tutelles, notamment le Conseil Départemental, la Drac et Ministère de la Culture, nous accompagnent en cette période mais ont aussi fait un certain nombre de préconisations qu'il nous est demandé de suivre.

Ces orientations techniques et structurelles reprennent largement le dernier rapport fait par Mme Lydie Grondin à la demande du CD 95. Je voudrais insister particulièrement sur le fait que ces différents acteurs soulignent que si le Conservatoire a effectivement de nombreux atouts, il met néanmoins son existence en jeu s'il ne transforme pas rapidement ces différentes analyses en action concrète. Le soutien de nos financeurs ne suivra qu'en présence de résultats probants.

### ORGANISATION EN TROIS DEPARTEMENTS :

Après réflexion avec les représentants du Conseil pédagogique, il a été défini 3 Départements : Action culturelle, Stratégie de développement, Analyse pédagogique. Ces domaines remplacent les traditionnels et un peu dépassés Département Cordes, Vents etc.... qui nous sont apparus comme ne proposant pas assez de transversalité et d'interactions dynamiques. Les items présentés dans chaque domaines représentent des actions menées déjà en cours et à pérenniser, et des pistes de développement.

#### **1) Département Action Culturelle :**

##### **- Action scolaire :**

- . Projet « Ecoles en Chansons » (création de chanson débutant début 2020 et touchant 17 classes d'établissement scolaire du Vexin)
- . Classe orchestre (déjà en place à Ambleville mais à développer)
- . Concert ou accompagnement de chorale par de « grands élèves » dans les établissements scolaires

##### **- Action de diffusion :**

- . Rencontre mensuelle inter-antennes et pluridisciplinaire
- . Concert dans les communes adhérentes en dehors des villes antennes

*Professeur chargé du Département « Action Culturelle » : Bertrand Bilon*

#### **2) Stratégie de développement :**

- . Devenir un partenaire habituel et naturel des communes
- . Proposer des activités et des orientations pédagogiques novatrices, « vitrine » du Conservatoire
- . Communiquer dans écoles avec l'accord des Directeurs pour toucher le maximum de population
- . Chercher l'ouverture et la connexion avec le monde amateur
- . Signaler notre capacité de cours adaptés au handicap
- . Communiquer directement auprès des familles

*Professeur chargé du Département « Stratégie de Développement » : Thierry Girard*

#### **3) Analyse pédagogique :**

- . FM remaniée (relevé de thème, improvisation, fm avec instrument). Donne déjà de très bons résultats.

- . Ear training, FM hors cursus ouverte à tous et très adaptée aux Musiques Actuelles
  - . FM Jazz
  - . Regrouper régulièrement les petites formations pour former un grand orchestre capable de proposer des projets ambitieux et de dynamiser l'intérêt pour la pratique collective
- Il nous paraît important de développer une identité spécifique voire unique même avec nos nombreuses contraintes relevant souvent de la ruralité.

- . Deux pistes paraissent intéressantes car peu ou pas du tout développées à notre connaissance :
  - Classes d'éveil et d'initiation communes aux trois disciplines Danses, Musiques, Théâtre
  - Formation à l'improvisation pour les plus jeunes dès le premier cycle

*Professeur chargé du Département « Analyse Pédagogique » : Catherine Libert*

### **POUR CONCLURE :**

A l'issue de la réunion, le Conseil Pédagogique pense que, bien que présentant de nombreuses contraintes, la nécessité de cohésion et d'adhésion de tous concernant le redéploiement du Conservatoire sur le Vexin, va nous permettre de travailler beaucoup plus régulièrement ensemble sur des orientations communes et des projets artistiques ambitieux.

Néanmoins cela suppose que chacun participe activement aux nouvelles orientations du projet d'établissement qui relève principalement d'un travail d'équipe en dehors du simple cours particulier d'instrument. De ce fait, il est impératif que toute l'équipe soit disponible et réactive pour un travail inter disciplinaire, en termes d'auditions, de répétitions et de préparations de projet. C'est cet aspect qui est déterminant selon tous les interlocuteurs que j'ai pu avoir concernant l'avenir.

## Ecoles en Chansons :

Le projet se déroule sur 2 vagues territoriales.

La première à compter du 21 janvier concerne les communes de Vigny, Santeuil, Chars, Cormeilles en Vexin et Grisy les Plâtres

La seconde à compter du 21 mars concerne les communes de Vétheuil, Arthies, Labeville, Hédouville, Frouville

Chacun des établissements se verra proposer 10 interventions à raison d'une séance hebdomadaire d'une heure.

Sur les 4 premières sera effectuée la création du texte avec des outils pédagogiques qui seront détaillés par notre intervenant théâtre lors de la 1<sup>ère</sup> rencontre et dont les enseignants pourront se servir entre chaque séance.

Sur la 4<sup>ème</sup> séance seront présents conjointement un intervenant théâtre et un musicien pour trouver le matériau sonore nécessaire.

Ce travail sera développé par le musicien sur la 5<sup>ème</sup> séance puis à partir de la 6<sup>ème</sup> conjointement avec un intervenant chant jusqu'à la 9<sup>ème</sup> séance.

La 10<sup>ème</sup> et dernière séance regroupera les différents intervenants avec des musiciens en plus pour réaliser un enregistrement dont des copies CD seront remises à chaque classe.

Il sera d'ailleurs aussi offert la possibilité de travailler sur le livret du CD notamment d'un point de vue graphique (dessins d'illustrations, texte de présentation...)

Ces séances de travail pourront bien sûr être modifiées par rapport à cette alternance type selon l'avancée du travail.

Des propositions thématiques seront amenées par l'équipe d'intervenants mais les enseignants auront aussi la possibilité de travailler sur les orientations de l'année scolaires en cours.